

31ème RALLYE NATIONAL DU SAINT ÉMILION

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes FFSA.

Les rallyes français sont disputés conformément au Code Sportif International (et ses Annexes) de la Fédération Internationale de l'Automobile (FIA), au règlement de la Fédération Française du Sport Automobile (FFSA) et au règlement particulier de chaque rallye.

MESDAMES ET MESSIEURS LES CONCURRENTS

C'est grâce à la compréhension des Municipalités et Communes traversées par le RALLYE DU SAINT EMILION, que nous pouvons organiser cette édition.

Ce sera grâce à votre sportivité et à l'attitude responsable que vous saurez adopter durant les reconnaissances que la pérennité de cette épreuve sera assurée.

Aussi, nous vous demandons expressément de respecter la sécurité et la tranquillité de la population de ces villages qui vous accueillent et de suivre scrupuleusement les règles du Code de la Route.

RESPECTEZ LES LIMITATIONS DE VITESSE **LES RECONNAISSANCES NE SONT PAS DES ESSAIS**

Des contrôles seront effectués par la GENDARMERIE et par l'organisation, et l'article 6.2. « Reconnaissances » du règlement sera strictement appliqué, notamment : reconnaissance en dehors des jours et heures autorisés, ou non-respect du nombre maximal de passages (3 passages maximum) = **DÉPART REFUSÉ.**

Nous comptons sur votre compréhension

L'avenir des rallyes dépend de votre attitude et de votre comportement responsable.

PROGRAMME - HORAIRES

PC Course : LES LONGUES REGES – Entreprise de Maçonnerie PASQUON et FILS – 33570 PUISSEGUIN
Parution du règlement : Lundi 6 Mars 2023
Ouverture des engagements : Lundi 6 Mars 2023
Clôture des engagements : Mardi 9 Mai 2023 Minuit- cachet de la poste faisant foi
Parution du carnet d'itinéraire : les 13 -14 Mai et le 18 Mai de 8h30 à 12h00 et 14h30 à 18h00
le 19 Mai de 9h00 à 12h00 Cave Coopérative de Puisseguin
Dates et heures des reconnaissances : 13 et 14 Mai de 9h00 à 18h00
le 18 Mai de 9h00 à 20h00 et le 19 Mai de 9h00 à 13h00
Vérifications administratives le : ...19/05/2023 de 14h30 à 19h30 Lieu : Cave Coopérative de PUISSEGUIN
Vérifications techniques le19/05/2023 de 14h30 à 19h30 Lieu : Cave Coopérative de PUISSEGUIN
Mise en place du parc de départ le :19 Mai 2023 à 15h00 Lieu : Cave Coopérative de PUISSEGUIN
1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs le : . 19 Mai 2023 à 18h30 Lieu : PC Course – Entreprise PASQUON
Publication des équipages admis au départ le :19 Mai 2023 à 20h00 Lieu : Cave Coop de PUISSEGUIN
Publication des heures et ordres de départ le :19 Mai 2023 à 20h00 Lieu : Cave Coop de PUISSEGUIN

Briefing des pilotes :..... Briefing écrit remis sous émargement lors des Vérifications Administratives
 Départ de : la 1^{ère} Section Cave Coopérative de PUISSEGUIN Samedi 20 Mai 2023 à 9h30 Première voiture
 Arrivée Finale : ..Podium Cave Coopérative de PUISSEGUIN Samedi 20 Mai 2023 à 18h32 Première voiture
 Vérification finale le :..... Samedi 20 Mai 2023 à partir de 18h30 Garage PAYNAUD à LUSSAC 33570
 Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC
 Publication des résultats du rallye le :..... Samedi 20 Mai 2023 Podium Cave Coopérative de PUISSEGUIN
 30 minutes maximum après l'arrivée du dernier concurrent
 Remise des prix le :.....20 Mai 2023 Podium Cave Coopérative de PUISSEGUIN

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile du Circuit de Mérignac organise le **31^{ème} Rallye National du Saint Émilion** en qualité d'organisateur administratif.

Le présent règlement a été enregistré par la **Ligue du Sport Automobile Nouvelle Aquitaine Sud** le 09/02/2023 sous le numéro **8** et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro **186** en date du 06/03/2023

Comité d'Organisation

Président : Michel SAURUE

Membres : Françoise BOUCHON, Frédéric DUCROCQ, Jean-Paul VITRAC, Nathalie MIGNON, Paul-Auguste SAURUE, Frédéric GONGALVES, Gregory PHILIPPEAU, Jean-Claude SOUARES, Michèle PORTE

Secrétariat du Rallye : Françoise BOUCHON 26, Chemin de Cavernes – 33450 SAINT LOUBES.....

Téléphone : 06.86 45 60 39 - Mail : francoise.cabries@gmail.com.....

Permanence du Rallye : Le 19 Mai 2023 de 08h00 à 19h30 Cave coopérative de PUISSEGUIN

Le 20 Mai 2023 de 08h00 à 22h00 PC rallye PUISSEGUIN

Organisateur technique

Nom : ECURIE KEN DATEN
 Adresse : Mairie de PUISSEGUIN 33570 PUISSEGUIN

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA

1.1P. OFFICIELS

Commissaires Sportifs :		
Président du collège	MARTY Brigitte	136694 / 0915
Membres	JECKER Renée	11119 / 1004
	FOURCADE Annie	15323 / 1006
Directeur de Course	LORRE Joseph	10395 / 1202
Directeur de Course Adjoint	TEILLARD Laurent	10182 / 1004
Directeurs de Course Adjoint PC	DESMOULINS Roger	4799 / 1722
	FRALIN Michel	2149 / 1208
	MARTY Patrice	9699 / 0915
Directeurs de Course Adjoint Délégués ES	CAROF Jean-Marie	203852 / 1101
	COURTIN Jacques	6233 / 1504
	HERREIRO Audrey	191264 / 0915
	MINEUR Jean-Louis	29169 / 1209
	PAGES Jean-Luc	4727 / 1507
	RAYMOND Jean-Pierre	12215 / 1004

Adjoints à la Direction de Course Délégués aux Voitures d'Encadrement	BALUTO Alain	5998 / 1013
	BLUTEAU Daniel	2974 / 1110
	BONNAUD Alain	4481 / 1018
	DE BENEDETTI Serge	220687 / 1004
	POINOT Jacques	5558 / 1101
Commissaire Technique Responsable Commissaires Techniques Adjoints	FOURCADE Alexandre	28760 / 1006
	BATARD Patrick	146650 / 1013
	DAURAT Cédric	111570 / 1014
	LAFOND Bernard	14448 / 1101
	LARQUEY Serge	8454 / 1006
Médecin Chef Médecin Chef Délégué Zones Public	EL RAAKAWI Mohamed	149435 / 0910
	RIGOBERT Jean-Pierre	7967 / 1110
Chargés des Relations avec les Concurrents Responsable	FOURCADE Jean-François	8460 / 1006
	CHABERNAUD Gilles	13554 / 1101
	MALORON Marie-Dominique	19284 / 1009
	MEYER Michelle	2979 / 1110
Chronométrateurs	BERGERON Sylvain	50286 / 1101
	DESMOULINS Colette	48038 / 1006
	GAGNEUX Loïc	15785 / 1507
	LAPOUGE Laurent	13530 / 1101
	MIKLOU Serge	157567 / 1009
	RUBAULT Bernard	220582 / 1004
	ZONTA Christiane	45048 / 1003

1.2P. ELIGIBILITE

Le 31ème Rallye National du SAINT EMILION compte pour :

La Coupe de France des Rallyes 2023 **coeff.3**

Le Championnat de la Ligue du Sport Automobile Nouvelle-Aquitaine sud 2023

Le Challenge des Commissaires de la Ligue du Sport Automobile Nouvelle-Aquitaine sud 2023

Le Challenge Xpérience HANKOOK 2023

Le challenge les Notes d'or 2023

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés trouveront sur le **Tableau d'affichage numérique** (voir Article 3.1.12P) et sur le site asacm.com l'heure de convocation pour les vérifications administratives et techniques qui auront lieu :

Le Vendredi 19/05/2023 de 14h30 à 19h30 Cave de PUISSEGUIN

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au **31ème RALLYE NATIONAL DU SAINT EMILION** doit :

- soit se rendre sur le site <https://engagement.ffsa.org> , la feuille imprimée doit être expédiée au secrétariat du rallye avec le montant de l'engagement (**chèque à l'ordre de « ECURIE KEN DATEN » encaissé après le rallye**) sauf si virement effectué.
- soit adresser la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) avant le **9 Mai 2023 à minuit**, accompagnée du montant de l'engagement.

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à **130** voitures maximum.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 420 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 840€ (x 2)
- **Réduction** : pour les équipages complets (pilote et co-pilote) licenciés ASACM 1004 : **360€** (30€ ORGANISATEUR et 30€ ASACM) Contrôle aux vérifications administratives.

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

Les organisateurs se réservent le droit d'annuler le rallye, si le nombre d'engagés était inférieur à :
50 VOITURES.

NOTA : S'inscrivant dans une démarche de développement durable, **le présent règlement, la liste des concurrents engagés, la liste numérotée, les horaires de convocation, les classements et les divers renseignements concernant les équipages ne seront pas envoyés par courrier mais paraîtront sur le Tableau d'affichage numérique** : <https://urlz.fr/kuBd> ou QR Code :



3.3P. ORDRE DE DEPART

3.3.1P. L'ordre de départ initial sera celui figurant dans le règlement standard des rallyes.

Pour la deuxième section l'ordre des départs sera établi selon le classement provisoire après la dernière ES courue de la 1ère section, hors pénalités routières.

En cas d'impossibilité, sera pris en compte le classement provisoire après l'ES précédente et ainsi de suite.

4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

4.3P. ASSISTANCE

L'assistance ne sera autorisée que dans le parc prévu au road book,

Un seul véhicule d'assistance sera autorisé par concurrent. Aucun autre véhicule ne pourra se trouver dans le parc d'assistance.

4.7. **EXTINCTEURS**

Les extincteurs installés, conformes aux listes N°16 et N°52, devront être obligatoirement dégoupillés et/ou armés à partir de la sortie des vérifications techniques jusqu'à la sortie du Parc Fermé d'arrivée. En cas de non-respect :

- Avant le départ du rallye : mise en conformité.
- Pendant le rallye :
 - o 1 ère infraction infligée par les commissaires sportifs : 30 secondes de pénalité et mise en conformité,
 - o 2ème infraction infligée par les commissaires sportifs : disqualification.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P **IDENTIFICATION DES VOITURES**

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

5.2P **PUBLICITE**

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

6.1P. **DESCRIPTION**

Le 31^{ème} RALLYE NATIONAL DU SAINT EMILION représente un parcours de **223,500 km**.

Il est divisé en **1 étape et 3 sections**.

Il comporte **9 épreuves spéciales** d'une longueur totale de **113,040 km**.

Les épreuves spéciales sont :

ES 1-4-7	PETIT PALAIS et CORNEMPS- LUSSAC 11.650 KM
ES 2-5-8	ST CIBARD– Côtes DE FRANCS - TAYAC 11.530 KM
ES 3-6-9	MONBADON - PUISSEGUIN 14.500 KM

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. **RECONNAISSANCES**

Les reconnaissances auront lieu aux dates et heures suivantes :

- Samedi 13 Mai 2023 de 09h00 à 18h00
- Dimanche 14 Mai 2023 de 09h00 à 18h00
- Jeudi 18 Mai 2023 de 09h00 à 19h00
- Vendredi 19 Mai 2023 de 09h00 à 13h00

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de : 3 uniquement

6.5.2. **Piquetage des cordes**

Toute les cordes seront piquetées et les piquets matérialisés. Lors des reconnaissances l'emplacement des marqueurs de corde sera matérialisé au sol (point de peinture).

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

PRIX CUMULABLES	
Classement SCRATCH	1 er : 800€
	2ème : 500€
	3ème : 300€
Classement GROUPE	
Plus de 10 Partants	1 er : 250€
	2ème : 150€
	3ème : 100€
De 6 à 10 Partants	1 er : 250€
	2ème : 150€
Moins de 6 Partants	1 er : 250€
Classement Classe	
Plus de 10 Partants	1 er : 420€
	2ème : 200€
	3ème : 100€
	4ème : 50€
De 8 à 10 Partants	1 er : 420€
	2ème : 200€
	3ème : 100€
6 et 7 Partants	1 er : 420€
	2ème : 200€
De 1 à 5 Partants	1 er : 210€
1 ^{er} Equipage féminin (100%)	1 er : 420€

COUPES Des coupes récompenseront :

- Les trois premiers équipages du classement général.
- Le premier de chaque GROUPE.
- Le premier de chaque CLASSE
- Le premier équipage 100% féminin

Chaque équipage classé et présent à la remise des prix recevra des produits du terroir (vins)

Les chèques seront envoyés par courrier la semaine qui suit.

La remise des prix se déroulera le : **Samedi 20 MAI 2023** au podium d'arrivée sur le site de la cave coopérative de PUISSEGUIN environ 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent.

EPREUVES SPECIALES RALLYE DU SAINT-EMILION

PREMIERE SECTION PARC DE FERMÉ PUISSEGUIN - PARC DE REGROUPEMENT PUISSEGUIN			
74.500 Km comprenant Trois épreuves spéciales totalisant 37.680 Km			

ES 1 : PETIT PALAIS - LUSSAC	Départ : L'OASIS	Arrivée : Les Doux	11.650Km
ES 2 : ST CIBARD - CÔTES DE FRANCS - TAYAC	Départ : St Cibard	Arrivée : Cornemps	11.530Km
ES 3 : MONBADON - PUISSEGUIN	Départ : La Plagne	Arrivée : Bel air	14.500Km

DEUXIEME SECTION PARC DE REGROUPEMENT PUISSEGUIN - PARC DE REGROUPEMENT PUISSEGUIN			
74.500 Km comprenant Trois épreuves spéciales totalisant 37.680 Km			

ES 4 : PETIT PALAIS - LUSSAC	Départ : L'OASIS	Arrivée : Les Doux	11.650Km
ES 5 : ST CIBARD - CÔTES DE FRANCS - TAYAC	Départ : St Cibard	Arrivée : Cornemps	11.530Km
ES 6 : MONBADON - PUISSEGUIN	Départ : La Plagne	Arrivée : Bel air	14.500Km

TROISIEME SECTION PARC DE REGROUPEMENT PUISSEGUIN - PARC ARRIVEE PUISSEGUIN			
74.500 Km comprenant Trois épreuves spéciales totalisant 37.680 Km			

ES 7 : PETIT PALAIS - LUSSAC	Départ : L'OASIS	Arrivée : Les Doux	11.650Km
ES 8 : ST CIBARD - CÔTES DE FRANCS - TAYAC	Départ : St Cibard	Arrivée : Cornemps	11.530Km
ES 9 : MONBADON - PUISSEGUIN	Départ : La Plagne	Arrivée : Bel air	14.500Km

Soit une longueur totale du rallye de .223.500Kms comportant 9 épreuves spéciales totalisant 113.040 KM Soit 51% d'ES

CADRE RESERVE A L'ORGANISATION - NE RIEN Y INSCRIRE !

TRESORIER		N° RECO		N° COURSE		GROUPE		CLASSE		VERIF ADMINISTRAT.		VERIF TECHNIQUES	
le / / 2023		le / / 2023		le / / 2023		le / / 2023		le / / 2023		le / / 2023		le / / 2023	
Montant :										à h par		à h par	
Espèce <input type="checkbox"/>													
Chèque <input type="checkbox"/>													
Nom :													

CONCURRENT		PILOTE		COPILOTE		VEHICULE	
NOM						J'engage ma voiture dans le groupe et la classe conformément au règlement particulier de l'épreuve.	
Prénom						Gr <input type="text"/>	
Sexe	Féminin <input type="checkbox"/> Masculin <input type="checkbox"/>	Féminin <input type="checkbox"/> Masculin <input type="checkbox"/>	Féminin <input type="checkbox"/> Masculin <input type="checkbox"/>			Ci <input type="text"/>	
Nationalité							
Adresse							
CP et Ville						Marque <input type="text"/>	
date de naissance						Modèle <input type="text"/>	
Téléphone						Année <input type="text"/>	
Email						Immatriculation <input type="text"/>	
Tél. ou Portable pendant l'épreuve						Cylindrée réelle <input type="text"/> cm3	
Permis de conduire n°							
Délivré à						Autorisation prêt de véhicule	
le						Je soussigné(e)	
N° licence FIA/FFSA						autorise M	
Priorité						à piloter mon véhicule immatriculé :	
Code ASA - Norm ASA							

Nous soussignés, déclarons avoir pris connaissance du règlement particulier de l'épreuve et des réglementations générales applicables.

Nous certifions exactes l'ensemble des déclarations figurant sur le présent bulletin.

Nous certifions, être titulaire d'une licence pratiquant FFSA, ne pas être sous le coup d'une suspension de licence et/ou de permis de conduire et nous nous engageons à respecter la réglementation interdisant le dopage, et acceptons les contrôles éventuels des médecins accrédités.

Il est rappelé qu'un licencié ne peut en aucun cas s'engager à la même date dans deux épreuves organisées par des Associations Sportives différentes (Article 68 du C.S.I. : le concurrent est obligé de prendre part à la compétition dans laquelle il est engagé).

à _____ Signature du concurrent

à _____ Signature du pilote

à _____ Signature du copilote

le / / 2023

dans le cadre du Rallye :

Fait le / / 2023 à

Signature :